

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL EN
EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
QUI ONT PRIS PART A LA
DELIBERATION : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
Abstention : 0**

DATE DE LA CONVOCATION

09/12/2022

DATE D’AFFICHAGE :

19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Bruno BROCHARD**, Maire de Moléans.

Présents : MM. Bruno **Brochard**, Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mme Maryline **Renoncé-Seigneuret**, Mme Corinne **Girard**, M. Sébastien **Serreau**, Mme Emmanuelle **Maupou Dubois** et M. José **Leite De Carvalho**

Absents excusés : Mme Sophie **Vella** (*pouvoir donné à Mme GIRARD*), MM. Brossinsongo **Mbrengra Teh Nzogningamby** et Patrice **Bruneau** lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Corinne **Girard** a été nommée secrétaire de séance

Objet : Tarifs 2023 location salle polyvalente - Délibération n°22-51

Le conseil municipal, considérant l'augmentation du coût de l'énergie, après en avoir débattu et délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'appliquer pour l'année **2023** les tarifs de location de la salle polyvalente ci-dessous :

HABITANT LA COMMUNE :

. location week-end (forfait 2 jours sans chauffage : hors période d'hiver)..... 100 €

. location week-end (forfait 2 jours avec chauffage période du 1er octobre au 30 avril)..... 180 €

- **LOCATION HORS WEEK-END** : 75 € la journée + 45 € chauffage en période hiver du 1er octobre au 30 avril
: 40 € la ½ journée + 20 € chauffage en période hiver du 1er octobre au 30 avril

HABITANT HORS COMMUNE :

. location week-end (forfait 2 jours sans chauffage hors période hiver)..... 260 €

. location week-end (forfait 2 jours avec chauffage période du 1er octobre au 30 avril)..... 350 €

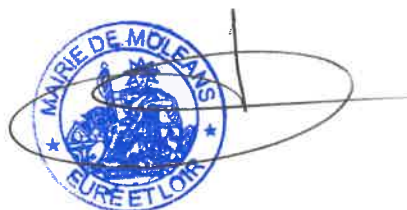
- **LOCATION HORS WEEK-END** : 170 € la journée + 45 € chauffage en période hiver du 1er octobre au 30 avril
: 85 € la ½ journée + 30 € chauffage en période hiver du 1er octobre au 30 avril

Pour toute location, la caution à remettre à la réservation est de 500 € en chèque, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC CHATEAUDUN, accompagnée d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

ENTRETIEN DE LA SALLE POLYVALENTE ET DES PIECES ANNEXES (CUISINE, SANITAIRES) NON FAIT :
50 € seront facturés si le ménage a été constaté inexistant (salle principale, cuisine, sanitaires).

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire, **Bruno BROCHARD**



Certifié exécutoire par publication ou notification en date du 19 décembre 2022

Le Maire
B. BROCHARD

